



## Achat immobilier apports

Par **Nidhogg**, le **04/05/2019** à **00:02**

Bonjour,

Ma compagne et moi allons acheter un bien immobilier de 140 000 €. J'ai un apport de 15.000 €, ma compagne de 3.000 €. Nous sommes en union libre, peut être allons nous nous passer en séparation de biens. Les apports sont'ils notifiés dans l'acte notarié ? En cas de séparation nous retrouverons chacun la même valeur d'apports ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **04/05/2019** à **00:42**

Bonjour

Oui, vérifiez le projet d'acte, au niveau des apports respectifs.

Vous les retrouverez en cas de séparation, en pourcentage de la valeur du bien ( qui pourrait être différente).

Par **youris**, le **04/05/2019** à **09:34**

bonjour,

je suppose que vous allez demander un crédit ou vous serez co-emprunteurs avec une clause de solidarité même si vous êtes en séparations de biens puisque la maison sera en indivision.

je suis toujours surpris que les personnes choisissent la séparations de biens et dans le même temps achètent un bien en indivision avec un crédit sur 2 têtes avec clause de solidarité ce qui diminuent beaucoup l'intérêt de la séparation de biens.

salutations